



REACTION 19  
Association Loi 1901  
Agrément n° W751256495  
68, Rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris

Ministre des Solidarités et de la Santé  
Monsieur Olivier VÉRAN  
14, Avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP

*Paris, le 15 novembre 2021*

Par courrier recommandé avec AR n°1A 174 439 9260 7

Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé,

Je vous contacte en ma qualité de Président de l'Association REACTION 19, laquelle compte aujourd'hui plus de 95 000 adhérents, et dont l'objet est notamment d'entreprendre toutes les démarches de nature à préserver les libertés fondamentales de ses adhérents, en particulier dans le cadre de la « *pandémie de la Covid-19* ».

En accord avec l'objet de l'Association, j'ai l'honneur de vous signaler par la présente les incohérences manifestes entre vos nombreuses déclarations publiques au cours de l'année 2020 et début de l'année 2021, **au regard du rapport de l'Agence technique d'information sur l'hospitalisation (ci-après : ATIH).**

Il est nécessaire de rappeler que l'ATIH est un établissement public français, qui sous la tutelle du Ministère des Solidarités et de la Santé, accomplit notamment la mission de collecte et de recensement des informations relatives à l'activité et à l'organisation de l'ensemble des établissements de santé sur le territoire de la République Française.

Ainsi, son expertise est sans réserves.

1



Le rapport de l'ATIH intitulé « *Rapport d'activité hospitalière 2020 Covid-19* », paru au mois de novembre 2021 pour le public, commence par les mentions suivantes au sujet du nombre de patients hospitalisés pour cause de COVID-19 :

*« Au cours de l'année 2020, 218.000 patients ont été hospitalisés pour prise en charge de la COVID-19 (Tableau 1). »*

Ledit Tableau 1 met en évidence que **217.974 patients** ont été hospitalisés pour prise en charge de la COVID-19 sur l'ensemble de l'année 2020.

Ensuite, est déclaré dans le même rapport dans les termes qui suivent :

*« (...) Les patients COVID représentent 2% de l'ensemble des patients hospitalisés au cours de l'année 2020, tous champs hospitaliers confondus (Figure 1). »*

Ladite Figure atteste effectivement par un diagramme que seulement 2% des patients hospitalisés dans les établissements de santé l'étaient en raison de la Covid-19.

Ces 2% se déclinent comme suit : 2% des patients en médecine-chirurgie-obstétrique (MCO), 5% des patients en soins de suite et de réadaptation (SSR), 9% en hospitalisation à domicile (HAD) et 1% en psychiatrie (PSY).

Le rapport poursuit ainsi :

*« Durant l'année 2020, près de 46 000 patients COVID ont été pris en charge dans un service de soins critiques, qu'il s'agisse d'un service de réanimation, de soins continus ou de soins intensifs. »*

Et un Tableau synthétise qu'il y avait 45.732 « patients COVID » hospitalisés en soins critiques, dont 29.096 « patients COVID » hospitalisés en réanimation sur toute l'année 2020.

Cela signifie qu'en 2020, 21% des personnes hospitalisées pour prise en charge de la COVID-19 l'ont été en réanimation. Le spectre des formes graves était donc restreint.

Le rapport conclut de la façon suivante pour ce qui est des soins critiques :

*« Ainsi, au cours de l'année 2020, les patients COVID représentent 5% de l'ensemble des patients pris en charge en service de soins critiques. »*

Si ces chiffres ne nous réjouissent aucunement, il n'en demeure pas moins qu'ils apportent un éclairage nouveau aux déclarations que vous avez exprimé durant l'année 2020 écoulée, en votre qualité de Ministre chargé de la Santé.

La plupart de vos déclarations (parmi lesquelles nous avons fait une sélection pour prendre celles de la fin d'année, servant de bilan pour l'année 2020) portait sur des données extrêmement pessimistes concernant le nombre de lits occupés par « des patients COVID-19 », le nombre d'hospitalisations de l'ensemble « des patients COVID-19 », des incises telles que « La charge est encore très élevée »<sup>1</sup> pour le personnel hospitalier mobilisé concernant la lutte contre la Covid-19, des chiffres marquants comme l'admission « toutes les 4 minutes en réanimation »<sup>2</sup> desdits patients.

À Paris, le 23 septembre 2020, vous constatiez une « détérioration de la situation »<sup>3</sup> sanitaire et signaliez que « la situation continue globalement de se dégrader », « en particulier le niveau de tension hospitalière ».

---

<sup>1</sup> « Covid-19 : 436 morts et 311 admissions en réanimation en 24 heures », Le Figaro, publication du 19 novembre 2021, à 20 : 31.

<sup>2</sup> Conférence de presse en date du 19 novembre 2020, propos rapportés dans l'article « Covid-19 : 436 morts et 311 admissions en réanimation en 24 heures », Le Figaro, publication du 19 novembre 2021 à 20 : 31.

<sup>3</sup> « Déclaration de M.Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé, sur les nouvelles mesures restrictives à Paris contre la propagation du coronavirus, Paris le 23 novembre 2020. », site officiel de la Vie publique.





Dans la lignée des déclarations du Président de la République, qui avait affirmé que « 9 000 personnes seraient en réanimation à la mi-novembre »<sup>4</sup> 2020, vous n'aviez cessé de confirmer, comme vous l'aviez annoncé le 3 novembre 2020 dans une interview<sup>5</sup> effectuée pour le média *France Inter*, dans laquelle vous aviez affirmé :

*« La tension est très forte à l'hôpital, dans les services d'urgence, dans les accueils de médecine, dans les lits de soins intensifs, de réanimation, dans les hôpitaux publics, dans les hôpitaux privés, dans les grandes métropoles, dans les territoires moins urbanisés, on a une pression sanitaire qui augmente, qui est le reflet de la pression sanitaire liée à cette épidémie, à cette deuxième vague, et les soignants ont beaucoup de travail, beaucoup, beaucoup de travail, jour et nuit. ».*

**Deux jours plus tard, vous confirmiez vos propos : « plus de 85% des lits de réanimation sont occupés. »<sup>6</sup>, en parlant des effets de la Covid-19 dans les établissements de santé.**

Si le dévouement, qu'il faut saluer avec le plus profond respect, dont a fait preuve les soignants depuis le début de la présente crise sanitaire, que ce dévouement a toujours été présent et effectif même avant la déclaration d'une « épidémie de la Covid-19 » puis d'une « pandémie mondiale de la Covid-19 », vos déclarations sont tout à fait mensongères quant à la réalité des données sur le terrain.

**Tout au long de l'année 2020, vous aviez sélectionné des données, ce de manière biaisée et erronée, pour dépeindre une situation effroyable et désastreuse de la Covid-19 dans les établissements de santé français.**

Situation qui était loin d'être la réalité, comme l'atteste le rapport de l'ATIH.

---

<sup>4</sup> « Covid-19 : les projections du gouvernement étaient-elles trop catastrophiques ? », *L'Express*, publication du 16 novembre 2021, à 08 :18.

<sup>5</sup> « Interview de M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé, à France Inter le 3 novembre 2020, sur la situation dans les hôpitaux face à l'épidémie du coronavirus, la situation des services de réanimation, les déprogrammations des soins et les effets attendus du confinement. », prononcé le 3 novembre 2020, site officiel de la [Vie publique](#).

<sup>6</sup> Déclaration lors du point de presse du 5 novembre 2020, propos rapportés dans un article « VIDÉOS - Coronavirus : « Plus nous serons vigoureux, moins le confinement sera long », insiste Olivier Véran », par France Bleu, publication du 5 novembre 2020, à 15 : 29.



Vous aviez donné l'apparence d'une situation funeste et n'avez pas fait preuve d'honnêteté intellectuelle quant aux données que vous transmettiez, sans oublier que nombre d'éléments et de chiffres ont été délibérément dissimulés.

La manière dont vous avez déclaré ces données, les termes usités, la répétitivité de mots-clefs marquants ainsi que la récurrence de vos interventions, a conduit à générer la **peur** de la majorité de la population française, vis-à-vis de la situation sanitaire que traversait le pays, peut qui a traumatisé inutilement des millions de personnes parmi lesquelles beaucoup sont aujourd'hui suivies sur le plan psychiatrique.

La population française a fini par croire que la Covid-19 avait conduit à des hospitalisations comme dans aucune autre épidémie il y en a eu, que des victimes par centaines de milliers étaient en réanimation et que les établissements de santé français étaient dans l'incapacité absolue de donner les soins pour l'ensemble des patients. Ce qui était faux !

Vos affirmations ont conduit à une large acceptation de la population française à se soumettre à ces diverses limitations et annihilations de sa liberté, à des prises de décision fondamentales et importantes de leur vie en fonction de celles-ci, alors que son consentement a été vicié par ces mensonges d'État, que vous avez colporté en votre qualité de Ministre en charge de la Santé.

**Ainsi, vous avez démontré votre parfaite incapacité à administrer avec honneur et honnêteté la crise sanitaire liée à la Covid-19 et surtout à agir dans le respect des valeurs démocratiques dont la première est de rendre compte aux Français de vos actions honnêtement.**

5





Au regard de l'ensemble de ces éléments, nous demandons une **déclaration publique sans délai de votre part**, faisant mention du fait que vous aviez menti concernant la situation sanitaire dans les établissements de santé pendant l'année 2020, que vos motifs étaient totalement étrangers à la gestion de la crise sanitaire et que par conséquent, vous déposez votre **démission** entre les mains du Premier Ministre et du Président de la République.

À cet égard, le présent courrier leur sera transmis, pour leur parfaite information.

Enfin, le présent document sera également mis en ligne et partagé publiquement afin que nos adhérents et l'opinion publique puissent prendre connaissance de l'ampleur de la conduite trompeuse des affaires sanitaires de la France.

À défaut de votre déclaration publique, dont la teneur a été sus évoquée, et de votre démission immédiate, l'Association REACTION 19 tirera toutes les conséquences juridiques aussi bien civiles que pénales, et reprendra son entière liberté d'action.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments distingués.

**ASSOCIATION REACTION 19**  
**Monsieur Carlo Alberto BRUSA**  
**Président**

Association Loi 1901  
  
**REACTION 19**  
N° P. W751256495

